
DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2024 :

0 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 juin 2024

1 Affaires administratives et financières

- 1-1 Adhésion au groupement de commandes du SDEM 50 pour l'achat de fourniture d'électricité et services associés

2 Ressources Humaines

- 2-1 Créations et suppressions de postes de SPP et de PATS

3 Opération

- 3-1 Présentation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) 2024-2028

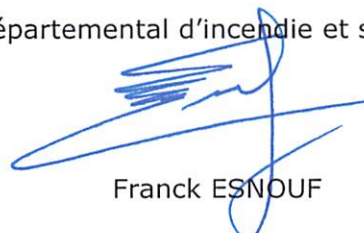
Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du

18 NOV. 2024

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le **08 NOV. 2024**

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **6 novembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 octobre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DESSEROUER, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme DEFOY, M. PICOT (*représentant de M. LEDOYEN*), M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*ainsi que sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LEDOYEN (*représenté par M. PICOT*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, ADC LEGRAS (*représentant de l'ADJ MAYEUR*).
- M. MACE, M. PUISNEY, CDT MAUPAS, M. DELAUNAY, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-1

Objet : Adhésion au groupement de commandes du SDEM 50 pour l'achat de fourniture d'électricité et services associés

Vu le code général des collectivités territoriales ;

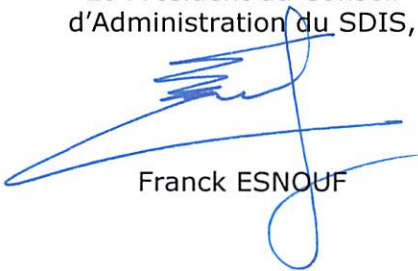
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à sa complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention et tous les documents afférents à sa mise en œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte du SDIS de la Manche, et ce, sans distinction de procédures ou de montants ;
- **STIPULE** que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur ;

- **DONNE** mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité sur le département de la Manche » pour collecter, auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité ;
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité et à la participation octroyée à SDEM 50 pour réaliser ses missions de coordonnateur seront inscrites au budgets correspondants.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **6 novembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 octobre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DESSEROUER, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme DEFOY, M. PICOT (*représentant de M. LEDOYEN*), M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*ainsi que sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LEDOYEN (*représenté par M. PICOT*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, ADC LEGRAS (*représentant de l'ADJ MAYEUR*).
- M. MACE, M. PUISNEY, CDT MAUPAS, M. DELAUNAY, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, PD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-1

Objet : Suppressions et créations de postes SPP et PATS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 313-1 ;

Vu le tableau des effectifs existant ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial réuni en sa séance du 18 septembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

• **DECIDE**

De supprimer les postes suivants :

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20241106-DCA06112024_2-1-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception en préfecture : 12/11/2024

- 1 poste de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels ;
- 8 postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.


De créer les postes suivants :

- 2 postes appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, soit 2 postes d'adjoint territorial ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- 8 postes de sergents de sapeurs-pompiers professionnels, dont 1 au 1^{er} septembre et 1 au 1^{er} octobre 2024 ;
- 1 poste de lieutenant de 2^{ème} classe de sapeur-pompier professionnel ;
- 2 postes de sapeurs-pompiers volontaires contractuels, conformément à la réglementation.

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **6 novembre 2024, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 octobre 2024

Etaient présents : Mme la directrice de cabinet (*représentante de M. le préfet*), Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DESSEROUER, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme DEFOY, M. PICOT (*représentant de M. LEDOYEN*), M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. le préfet (représenté par Mme la directrice de cabinet), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*ainsi que sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LEDOYEN (*représenté par M. PICOT*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, ADC LEGRAS (*représentant de l'ADJ MAYEUR*).
- M. MACE, M. PUISNEY, CDT MAUPAS, M. DELAUNAY, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL FOUQUET, CNE PALMIER, CDS BEDEL, PCD MARIVIN.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 3-1

Objet : Adoption du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) 2024/2028

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1424-7 et R.1424-38 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, réunie en sa séance du 26 septembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, réuni en sa séance du 18 septembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial, réuni en sa séance du 18 septembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20241106-DCA06112024_3-1-DE
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

- **EMET** un avis conforme favorable sur le projet de Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) 2024/2028 ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à présenter ce document afin qu'il soit arrêté par Monsieur le préfet.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF